

Tout savoir sur l'Europe

Pour mieux appréhender le fonctionnement de l'Union européenne et vous familiariser avec les institutions européennes, la Revue des Chambres vous propose plusieurs fiches pratiques pour comprendre le rôle et le fonctionnement des principales institutions.

FICHE N° 3

LE CONSEIL EUROPEEN ET LE CONSEIL DE L'UE

L'institution dans les traités :

Article 15 du Traité sur l'Union européenne : Le Conseil européen « donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations et les priorités politiques générales ».

Articles 235 et 236 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Article 16 du Traité sur l'Union européenne : Le Conseil de l'Union européenne « exerce, conjointement avec le Parlement européen, les fonctions

législatives et budgétaires. Il exerce des fonctions de définition des politiques et de coordination conformément aux conditions prévues par les traités »

Articles 237 à 243 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Installés dans le même bâtiment bruxellois, le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne sont pourtant deux institutions qui ne doivent pas être confondues. C'est l'objectif de cet article.

Institution : Conseil de l'Union européenne
Date de création : 1957
Localisation : Bruxelles
Président : Présidence tournante entre les Etats membres

Conseil de l'Union européenne

Egalement appelé « Conseil » ou « Conseil des ministres », le Conseil de l'Union européenne est une institution importante dans le « triangle institutionnel »¹. Il représente les gouvernements des Etats membres.

RÔLE ET MISSIONS

Le Conseil est une institution de l'Union européenne au même titre que le Parlement européen et la Commission européenne. Il constitue à ce titre un centre décisionnel de l'Union :

- il est co-législateur avec le Parlement européen dans les domaines concernés par la procédure,
- il a la possibilité de valider ou rejeter le budget annuel définitif de l'Union européenne,
- il anime la coopération intergouvernementale (politique étrangère de sécurité commune, coopération policière et judiciaire en matière pénale),
- il est responsable de la politique extérieure de l'UE : il signe et conclut des traités internationaux au nom de l'Union.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil réunit les ministres des gouvernements de chaque Etat membre de l'Union européenne, compétents par domaine : chaque Etat délègue à un ministre la responsabilité de le représenter dans son champ de compétences ministérielles selon l'ordre du jour du Conseil. L'institution siège en 10 formations différentes (Conseil compétitivité, Conseil environnement...).

Dans sa formation « Conseil agriculture et pêche », les ministres de l'agriculture et les commissaires en charge de l'agriculture, de la pêche, de la sécurité alimentaire se réunissent chaque mois.

Les décisions au sein du Conseil sont prises par un vote des Etats membres. Selon les domaines concernés, les règles évoluent entre les majorités simple, qualifiée et l'unanimité. Depuis Lisbonne, le champ d'application de la majorité qualifiée a été étendue pour devenir la pratique courante et depuis le 1^{er} novembre 2014, la majorité

qualifiée se définit comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil (soit 16 pays) et représentant au moins 65 % de la population de l'Union (soit 329 millions de personnes).

Cette disposition permettra non seulement une évolution automatique de la procédure avec l'évolution de la population, mais est pérenne quel que soit le nombre de nouveaux Etats membre. Plus fidèle aux populations, cette méthode donne aussi plus de pouvoir aux grands Etats membres. Par ailleurs et afin de limiter le poids des grands pays (France, Italie, Allemagne qui comptent le plus de voix), une clause prévoit qu'une minorité de blocage doit inclure au moins quatre Etats membres, pour éviter un blocage franco-germano-italien.

Le Conseil de l'Union européenne est épaulé dans son travail par plusieurs organes auxiliaires, comme le Comité des représentants permanents (COREPER) ou encore le Comité Spécial Agricole, chargés de préparer les travaux et d'exécuter les mandats du Conseil. Il y a environ 160 groupes de travail, qui réunissent les Etats membres dans des

formations spécialisées pour préparer les travaux des Ministres. Enfin, des fonctionnaires européens réunis au sein du Secrétariat général sont chargés d'organiser les réunions du Conseil.

PRIORITÉS DE TRAVAIL

Le gouvernement italien préside actuellement le Conseil depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 31 décembre 2014 et à ce titre, fixe les objectifs de son mandat, préside les réunions et construit les compromis. Le gouvernement Letton prendra la suite de l'Italie et assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne de janvier à juillet 2015.

Le rôle de la Présidence est limité et pourtant stratégique. En arbitrando sur le choix des réunions à organiser ou sur l'agenda du Conseil, elle peut enterrer un dossier (peu ou pas de réunion de travail) ou au contraire insister (des réunions chaque semaine avec des points d'étape en Conseil des Ministres) pour obtenir un accord politique.



¹ Désigne les relations entre les trois principales institutions impliquées dans l'élaboration des politiques publiques de l'Union européenne, à savoir, le Conseil de l'UE, le Parlement européen et la Commission européenne

Institution : Conseil européen
Date de création : 1974
Localisation : Bruxelles
Président : Donald Tusk

Conseil européen

Depuis 1974, les exécutifs des Etats membres au plus haut niveau politique ont pris l'habitude de se réunir de façon régulière. Le Conseil européen désigne la réunion au sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des 28 pays de l'Union européenne, auquel participe le Président de la Commission européenne.

RÔLE ET MISSIONS

S'il n'occupe aucune fonction législative ou budgétaire, le Conseil européen tient un rôle important dans le paysage institutionnel de l'Union européenne. Il impulse les grandes orientations politiques de l'Union, définit les priorités politiques et participe au développement de l'intégration de l'Union européenne. Ces sommets permettent également d'animer la concertation entre les Etats, dans une logique intergouvernementale.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil européen connaît depuis sa création une dynamique d'institutionnalisation, amplifiée par le traité de Lisbonne, lequel a mis en place une Présidence stable. Elle est assurée depuis décembre 2014 et jusqu'en 2017 par l'ancien premier ministre polonais

Donald Tusk. Sur convocation du Président, le Conseil européen se réunit chaque trimestre voire plus si l'actualité l'exige.

PRIORITÉS DE TRAVAIL

En juin 2014, le Conseil européen a arrêté son cycle de travail pour la période 2014-2019 sous le titre « Le prochain cycle institutionnel ». Les 5 priorités du Conseil européen sont :

- des économies plus robustes créant davantage d'emplois,
- des sociétés à même de donner à tous les citoyens les moyens de réaliser leurs aspirations et d'assurer leur protection,
- un avenir énergétique et climatique sûr,
- un espace de libertés fondamentales qui inspire la confiance,
- une action conjointe efficace dans le monde.

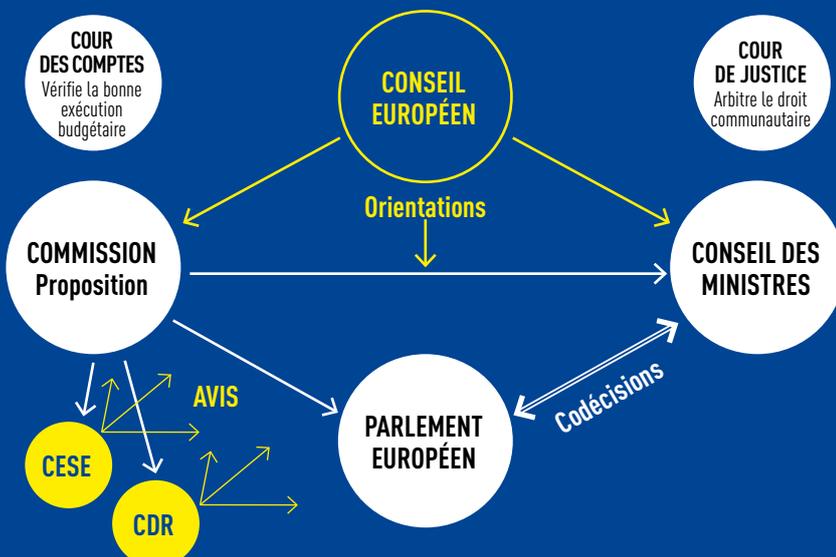


Seul un autre Chef d'Etat ou de Gouvernement peut suppléer un absent. La question ne se pose pas pour la France, qui a 2 représentants possibles. Toutefois, cela peut s'avérer délicat, ainsi le Président chypriote ayant eu une alerte cardiaque à son arrivée à Bruxelles le 17 octobre, a dû se faire remplacer par le Premier Ministre grec. Hasard ou compassion, les conclusions du Conseil européen ont rarement été aussi favorables à Chypre et critiques vis-à-vis de la Turquie dans le conflit qui les oppose...



© photothèque UE

Les différentes instances européennes



La France suit au quotidien les travaux du Conseil grâce à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (www.rpfrance.eu).

Sylvain LHERMITTE
 Justin LALLOUET
 Chambres d'agriculture France
 Service Europe et action internationale